

CONDITION D'INSCRIPTION

MODALITE D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- Un CV détaillé sur les expériences professionnelles
- Le formulaire de demande d'inscription complété
- Le justificatif de Pré-requis DRAJES
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- Une photocopie de PSC1
- Une photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d' Appel de Préparation à la Défense » (JAPD), pour les Français de 18 à 25 ans.
- Numéro de Sécurité Sociale

Le dossier d'inscription est à adresser à Elodie Rompen, par courriel : <u>blueupformation@gmail.com</u>

Pré-requis

Les conditions d'accès définies par le Ministère des Sports et de la Cohésion Sociale précisent que les candidats à la formation doivent répondre à une des conditions suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Et être âgé de + de 18 ans et avoir le PSC1.

ADMISSION

L'admission ne se fera qu'à la suite des tests de sélection (prévus dès réception du dossier d'inscription) :

- Test en ligne
- Entretien de motivation à distance

Et sous réserve de validation du dossier DRAJES.

L'admission vous sera formalisée par mail par la responsable de formation et sous réserve d'un financement.

TARIFS ET MODALITES

- -Tarif financement employeur/ OPCO/ Transition pro/ Contrat de professionnalisation : 7392 euros
- -Tarif financement personnel/ demandeur d'emploi/ Pôle emploi / CPF : 5544 euros
- -Tarif contrat d'apprentissage : 7920 euros

Modalités de paiement financement personnel

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du contrat de formation professionnel, le stagiaire effectue un premier versement équivalent à 30 % du prix dû par le stagiaire (ou mobilisation du CPF) et <u>au plus tard le jour de la rentrée.</u> Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné selon le calendrier ci-dessous :

□ Palement en 3 iois
☐ Paiement en 2 fois
□ Prélèvement mensue



DOSSIER DE CANDIDATURE

DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DEJEPS)

PHOTO

D'IDENTITÉ

*Vous pouvez utiliser ilovepdf

*Cocher la case correspondante et remplir le formulaire en lettres CAPITALES

SESSION						
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) -Mention : ☐ Animation Sociale (AS)						
-Mention : ☐ Développement de Projets, Territoires et Réseaux (DPTR)						
Numéro d'habilitation (réservé à l'OF)						
Date de début de la session de formation/						
Date de fin de la session de formation/						
IDENTITE						
Nom de familleNom d'usage						
Prénom Sexe M 🗌 F 🗌						
Date de naissance						
Adresse						
Code postaleVille						
(Tel fixe)						
Adresse mail						
N° Sécurité Sociale : Organisme affilié :						
Statut actuel par rapport à l'emploi : salarié(e) 🗌 étudiant(e) 🗌 sans emploi 🗌						
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : Oui Non						
EXIGENCES PREALABLES (Fournir obligatoirement les pièces justificatives)						
Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à						
l'article D.212-60 du code du sport, sont les suivantes :						
□ <u>Cas 1 :</u> soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ; □ Cas 2 : soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire						
national des certifications professionnelles ;						
□ <u>Cas 3 :</u> soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;						
□ Cas 4 : soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles						
correspondant à mille six cents heures minimum. (fournir une ou des attestations ou les copies des fiches de paye et remplir le tableau récapitulatif page 2 en joignant les attestations d'expériences						
bénévoles ou salariées)						



Si vous êtes dans le <u>cas 4</u> : veuillez remplir le tableau suivant et joindre les justificatifs nécessaires

TABLEAU RECAPITULATIF De 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum

Employeur ou organisme	Fonctions exercées (Préciser si bénévole ou salarié)	Lieu d'exercice	Publics	Dates

